

Réunion publique thématique

Lyon

23 octobre

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Jean SORNAY

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Daniel BOURJAS, Manuel BONNIER

Experts invités : David KREMBEL (Direction générale et l'énergie et du climat), Naïma IDIR (Commission de régulation de l'énergie), Claude CONRARD (Union des industries utilisatrices d'énergie)

Durée : 1 heure 40

Participants : 27 personnes

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), remercie les participants pour leur présence.

Nicolas MILLET, Directeur du Développement Industriel et Territorial de la CCI de Lyon, souligne que les territoires doivent dialoguer les uns avec les autres. La problématique liée au mix énergétique est centrale. Le gaz y trouve une place très importante.

1) *Introduction de la CPDP*

En préambule, Jean-Yves OLLIVIER souligne que la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé de soumettre les projets de canalisation de transport de gaz naturel Arc lyonnais et Val de Saône à un unique débat public, d'une durée de trois mois.

La CPDP est chargée de l'animation des débats et de la diffusion au public d'une information complète et objective. Elle doit veiller au respect des principes d'équivalence, de transparence et d'argumentation. Elle produira des comptes rendus exhaustifs des 19 réunions de dialogue organisées. Après la clôture du débat, elle aura deux mois pour produire un compte rendu, qui sera accompagné d'un bilan établi par le Président de la CNDP. GRTgaz aura ensuite trois mois pour rendre publique sa décision quant aux suites données aux projets.

En plus de 17 réunions locales visant à recueillir les argumentations du public concernant les impacts territoriaux, cette réunion, comme celle qui s'est tenue hier à Quetigny, porte plus particulièrement sur l'opportunité des projets soumis au débat public.

2) *Présentation des projets par GRTgaz*

Il est souligné en préambule que les projets Arc lyonnais et Val de Saône ne s'assortissent d'aucune contrainte de délai, puisqu'ils n'ont pas encore été décidés. Leur objectif commun est d'opérer une meilleure jonction entre les zones Nord et Sud de la France

Le projet Arc Lyonnais consiste en la construction d'une nouvelle canalisation de gaz de 150 km entre Saint Avit (26) et Etrez (01). Son coût, estimé à 450 millions d'euros, sera entièrement financé par GRTgaz.

Plusieurs justifications sous-tendent le projet. Celui-ci vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement au bénéfice des consommateurs et à achever progressivement la dorsale gazière reliant Dunkerque à Fos-sur-Mer tout en opérant une meilleure jonction entre les zones nord et sud de la France, ce qui doit permettre la création d'une zone de marché unique. Par ailleurs, en améliorant les conditions de fonctionnement du marché de gros du gaz naturel en France, le projet contribuera à la compétitivité des entreprises et sera un vecteur de solutions énergétiques d'avenir.

II) Echanges avec la salle

a) **Usage des canalisations**

Le public demande si les canalisations installées pourraient être utilisées pour véhiculer du gaz à destination d'autres pays que la France.

b) **Port de Marseille**

Le public demande si le projet peut être considéré comme une opportunité pour le port de Marseille.

III) Interventions des experts

1) *Présentation de la Direction générale de l'énergie et du climat*

David KREMBEL observe que le gaz représente 15 % de la consommation française d'énergie primaire. Depuis 1973, la part du gaz dans le bilan énergétique national a pratiquement doublé.

Dans ces conditions, des investissements importants dans les infrastructures gazières restent nécessaires. Ils constituent un prérequis pour le développement du marché français, qui ambitionne de devenir une référence européenne. Du reste, l'énergie fournie par le gaz est appelée à jouer un rôle croissant dans le cadre de la transition énergétique, qui devrait faire l'objet d'un projet de loi de programmation d'ici au printemps 2014, en vue de son adoption fin 2014.

2) *Présentation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)*

Naïma IDIR rappelle que la construction du marché européen du gaz répond à deux objectifs principaux, à savoir le renforcement de la sécurité d'approvisionnement de l'Europe et l'obtention de prix du gaz compétitifs pour les consommateurs européens.

Cette construction passe par l'intégration physique des marchés nationaux. A ce titre, la Commission européenne a identifié trois corridors gaziers prioritaires pour 2020, dont le corridor nord-sud. Ce dernier doit permettre la remontée du gaz naturel liquéfié du sud de l'Europe vers le nord-ouest de l'Europe et la diversification de l'approvisionnement du sud de l'Europe. La Commission a lancé un vaste travail d'identification de projets d'intérêts communautaires (PCI) : les projets Val de Saône et Arc Lyonnais bénéficient du label associé.

Le projet Val de Saône est au cœur de la stratégie de régionalisation des marchés et des prix du gaz. En effet, la CRE vise la création d'une unique place de marché dans le sud d'ici 2015 et la création d'une place de marché France à l'horizon 2018.

3) *Présentation de l'Union des industries utilisatrices d'énergie*

Claude CONRARD explique que Solvay, groupe chimique international, consomme 11,3 TWh de gaz naturel par an en France, et précise que le coût de l'énergie peut représenter jusqu'à 60 % du prix de revient de certains produits de l'industrie chimique, comme les engrais. Solvay emploie 7 000 personnes en France et sa facture énergétique s'y établit à 370 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros.

Claude CONRARD fait état des difficultés actuelles d'approvisionnement en gaz et relève que les écarts de prix entre le nord et le sud de la France sont notables, pouvant osciller de 8 à 20 %. En conclusion, il juge indispensable un développement des gazoducs dans le nouveau contexte des marchés de l'énergie.

IV) Echanges avec la salle

a) **Opportunité du débat public**

Le public demande si le débat public a réellement lieu d'être, dans la mesure où les projets amont et aval de Dunkerque et de Fos-sur-Mer ont déjà dépassé ce stade et où les projets Val de Saône et Arc Lyonnais ont d'ores et déjà obtenu le label PCI.

b) **Transition énergétique**

Le public demande si France pourrait être amenée à transporter du gaz non conventionnel, ce qui serait contraire à l'esprit des débats sur la transition énergétique.

Le public sollicite des précisions sur les dispositifs envisagés pour pousser au développement du bio-méthane, qui est la formule renouvelable du gaz naturel.